

Michel Morisset¹,

¹ professeur titulaire, Université Laval, Québec, Canada, michel.morisset@eac.ulaval.ca

**Article préparé pour le colloque de la Société Française d'Économie Rurale
« Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole :
Continuités, changements ou ruptures? »**

12-13 février 2015
Rennes, France



Texte protégé par une licence Creative Commons-4.0 International
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification
(<http://creativecommons.org/licenses>)



La définition de la ferme familiale, comme structure dominante de production agricole, a donné lieu à de multiples débats toujours ouverts au Québec. Sans délaisser l'enjeu scientifique (Hervieux et Purseigle 2011, 2013, Sourisseau et al 2012, CIRAD 2013) de définir ce qu'est cette structure de production et comment elle s'insère dans le temps dans un contexte économique plus englobant, l'enjeu de définition au Québec est aussi syndical et politique. En effet, dans un contexte de syndicalisme unique (Union des producteurs agricoles, UPA) et de politiques agricoles universelles, baliser ce qu'est la ferme familiale, signifie rejeter en dehors du champ un nombre incertain d'exploitations, de cotisations, et laisser éventuellement la place à une autre expression syndicale (Coop Fédérée 2007, UPA 2007). Malgré la difficulté inhérente à l'exercice, les réalités économique et politique continuent à confronter le système en place et les intervenants agroalimentaires ont une difficulté croissante à s'accommoder des cadres actuels, tout comme la société (Pronovost et al 2008) qui questionne les mesures de soutien à cette « agriculture familiale » de plus en plus hétérogène.

À partir d'une démarche historique appuyée par une analyse statistique, cet article vise à montrer comment l'agriculture québécoise a évolué sur plusieurs continuums articulés les uns aux autres. Ces axes forment l'ossature de la structure familiale de production. Une extrémité correspond à l'agriculture familiale relativement autarcique, peu ou pas liée aux marchés, situation correspondant au XIXe siècle au Québec, alors que l'autre extrémité nous amène à quitter la forme familiale de production pour une autre se rapprochant du modèle capitaliste d'entreprise dominant le reste de l'économie.

L'écueil principal, auquel la définition de la ferme ou de l'agriculture familiale s'est heurtée, est le caractère définitif et universel que plusieurs auteurs et intervenants ont voulu donner à cette définition. Mais avant d'aller plus loin, il est déjà nécessaire de bien séparer la notion d'agriculture familiale, de ses parties constitutives, les exploitations ou fermes familiales.

Depuis le déploiement de l'agriculture familiale au Québec, à la suite à l'abolition du régime seigneurial en 1854, la structure d'exploitation familiale a subi des changements radicaux. Au cours de la seconde partie du XIXe siècle, l'exploitation visait au premier chef, l'approvisionnement de la famille. Elle reposait sur le travail de cette dernière, vendait très peu sur un marché naissant, produisait une bonne part de ce que l'on appelle aujourd'hui ses intrants, y compris les bâtiments et le pouvoir de traction animale, servait de base arrière au développement de nouvelles exploitations et à l'installation des enfants. Elle se transmettait avec un minimum d'apport monétaire, la prestation de services et la fourniture de biens agricoles jouant le rôle de contrepartie.

Cent ans plus tard dans la seconde partie du XXe siècle, la structure d'exploitation, que l'on appelait toujours familiale, avait une toute autre organisation. Elle était en voie de se spécialiser, ne consommait plus principalement ce qui était produit sur l'exploitation, vendait sur le marché national la totalité de sa production, achetait presque tous ses intrants à l'industrie des fournitures agricoles, utilisait une grande quantité de capital par travailleur, se transmettait dans la famille dans un échange marchand et monétaire obligeant le recours au crédit bancaire. Le même terme d'exploitation familiale recouvre donc des réalités très différentes, et encore, nous ne parlons que de la réalité québécoise.

La transformation des exploitations familiales n'est pas un phénomène continu et graduel, et toutes ne suivent pas le même chemin. Des phénomènes internes à l'agriculture et au développement des connaissances et des technologies, et des phénomènes externes, comme les guerres, les crises, les épidémies, accélèrent la transformation. Au Québec, on peut retenir plusieurs événements rythmant ce changement : la réforme du régime foncier en 1854, les deux conflits mondiaux, la crise de surproduction mondiale des années 1950, pour n'en retenir que quelques-uns.

Ces changements dans la structure de fonctionnement interne de l'exploitation familiale et dans son articulation à l'univers économique environnant n'ont pas été un phénomène universel, un parcours obligatoire pour toute et chacune. Aucune échéance n'a été imposée à l'exploitation individuelle, mais la pérennité de l'exploitation à long terme a été liée à sa capacité de s'adapter. Il s'en est suivi que dans les années 1940, alors que le nombre d'exploitations au Québec avait atteint son maximum, des exploitations relativement autarciques pouvaient facilement voisiner d'autres exploitations définitivement insérées dans les circuits marchands avec les avantages et les nouvelles contraintes que cela imposait. Les élites syndicales, politiques et religieuses n'avaient alors qu'un terme pour qualifier ces exploitations si différentes : l'exploitation familiale ou la ferme familiale dans la terminologie de l'époque. En conséquence, l'agriculture, comme secteur d'activités, était familiale même si elle était composée d'exploitations de types et de structures très différentes.

Nous (Morisset 1982, 1987) avons antérieurement caractérisé ces agricultures qui se sont succédé, ont coexisté, et les avons nommés agriculture domestique, agriculture marchande diversifiée, agriculture familiale spécialisée et agriculture capitaliste. Derrière ces termes, on retrouve des caractéristiques communes aux exploitations et à leur insertion dans leur environnement économique. Si à une époque donnée, les exploitations peuvent être classées clairement dans un groupe, certaines exploitations sont aussi en transition entre deux groupes qui coexistent donc.

Ce phénomène de transition n'a aucun caractère obligatoire et la présence concomitante de plusieurs types d'exploitation peut durer des décennies. La limite temporelle d'une situation se profile souvent lors de la retraite des exploitants et lorsque se pose la question du transfert intergénérationnel. Certains choix de survivre dans le statu quo impliquent très souvent que l'exploitation devienne intransférable au terme de la génération. Aucun enfant ne pourra ou ne voudra reprendre l'exploitation familiale qui s'est campée dans un mode d'organisation et d'articulation à l'environnement économique considéré comme dépassé. Ainsi l'exploitation autarcique comme forme d'organisation, forme extrême de l'agriculture domestique, s'est éteinte au Québec après la Seconde Guerre mondiale. Elle a ainsi longtemps survécu et côtoyé les exploitations marchandes dans leurs mutations diversifiée, puis spécialisée. La présence simultanée de plusieurs formes d'organisation ajoute beaucoup à la confusion relative à l'exploitation et à l'agriculture familiale. La recherche de la définition unique est confrontée à une réalité polymorphe. Cette affirmation est encore vraie de nos jours. Le fait que des formes d'organisation familiale d'antan continuent de coexister durant des décennies, alors qu'en réalité elles sont sans possibilité de poursuite au seuil générationnel, laisse croire à certains intervenants que toutes les exploitations familiales ont leur place et le même rôle sous le soleil.

De cette présence simultanée de longue durée naît le besoin de définir la notion d'agriculture familiale dominante. Plusieurs formes d'organisation familiale coexistant à une même période, nous pouvons nous poser la question de la dominance d'une forme sur les autres. Comment peut s'exprimer une telle dominance ? Par rapport à quel enjeu, la définir ?

Entre la seconde partie du XIXe siècle et la fin du XXe siècle, chacune des agricultures familiales définies (domestique, marchande diversifiée et familiale spécialisée) assurera la dominance au sein d'un ensemble articulé d'agricultures, qualifié d'agriculture familiale. Cette dominance sera d'abord économique et trouvera, par la suite, son expression dans le champ politique. Pour comprendre cette dominance, il faut se reporter à l'articulation essentielle qui existe entre le développement d'une agriculture et le contexte social et économique dans laquelle elle s'insère.

Si, au milieu du XIXe siècle, on peut qualifier d'agraire la société québécoise, très rapidement le développement de l'industrie et du commerce accaparera les intérêts des élites politico-économiques préoccupées de construire le Canada et de participer au commerce impérial. Dans ce contexte initial, le développement du transport ferroviaire, du lien national, de l'industrie forestière, pousse l'occupation du territoire favorisée par l'immigration et la forte natalité. Un des rôles nationaux importants dévolu à l'agriculture sera l'occupation effective et stratégique de l'immense territoire canadien et québécois. La légitimité et le développement de l'État canadien, créé en 1867, passe par l'occupation stratégique du territoire réclamé et par la constitution d'une colonne dorsale ferroviaire habitée.

Au Québec, alors que la majorité de la population est encore agricole, l'agriculture domestique joue un rôle fondamental en permettant, sur une base d'accumulation de valeur d'usage, l'essaimage des fermes familiales. En cinquante ans, le nombre d'exploitations familiales double pour occuper la plus grande partie du territoire fertile. C'est cette réponse (Hamelin, Roby 1971), que l'agriculture familiale donne aux attentes de l'élite politico-économique en phase avec les grands objectifs de développement du pays, qui nous fait dire que l'agriculture domestique est dominante jusqu'environ 1910, alors que le mouvement de colonisation interne tire à sa fin.

Cette agriculture tournée vers les besoins de la famille, et donc éloignée des marchés, ne trouve pas d'expression politique autonome significative, laissant à l'élite clérico-nationaliste le rôle de leader du mouvement et d'articulateur des revendications d'une classe agricole isolée, se retrouvant principalement sur les perrons des églises. L'Église catholique, puissance politique et économique dominante alors au Québec, joue le rôle d'un État dans l'État embryonnaire québécois et c'est elle qui organise la colonisation interne, tout en en négociant les termes avec les autorités concernées.

Après les soubresauts de la Première Guerre mondiale et ceux de la crise des années 1930, il faut attendre la Deuxième Guerre mondiale pour que l'agriculture marchande diversifiée s'impose comme agriculture dominante au sein du complexe agricole familial. La fourniture en quantité rapidement croissante de produits agricoles primaires à l'industrie agroalimentaire, considérée comme stratégique, met définitivement à l'avant plan le marché au détriment de la famille. Il fallait approvisionner une population urbanisée et industrielle qui concourrait à l'effort de guerre, tout en profitant au maximum des opportunités gigantesques offertes par une Grande Bretagne et des armées affamées. On calcule qu'environ le tiers (Morisset 1982) des exploitations familiales du Québec prendront résolument ce virage marchand, délaissant l'idée même

d'autoconsommation pour la fourniture de marchés très lucratifs. De 1938 à 1948, les prix des denrées agricoles triplent. Les liens multiples tissés avec les marchés des produits agricoles, des intrants, du crédit et du transport amenèrent rapidement les agriculteurs à se réappropriier leurs organisations syndicales, à se reconnaître des intérêts communs et à formuler des revendications. Avec cette reprise en main syndicale, le champ des demandes évolua rapidement des demandes relatives à la colonisation et au maintien d'une agriculture domestique autosuffisante, vers celles d'agriculteurs marchands confrontés aux rapports de forces et aux aléas des marchés. La dominance économique de cette agriculture marchande diversifiée dans le processus de développement de l'économie canadienne trouva une expression politique (Morisset 2010) dans le syndicalisme et la coopération agricoles.

Le développement économique qui se poursuit durant les décennies postérieures à la Deuxième Guerre mondiale, l'industrialisation et l'urbanisation croissante eurent graduellement raison de l'agriculture domestique qui n'avait plus de perspectives à offrir à la génération montante. Mais la mutation ne s'arrêtait pas là. Alors que se délitait l'agriculture familiale domestique, une nouvelle venue, l'agriculture familiale spécialisée, se présentait comme le nouveau fleuron agricole national, seul capable de « sauver » l'agriculture, joyau national (Héon 1955). Cette dernière s'imposa par la concurrence et la productivité, et prit graduellement le devant des revendications et des organisations syndicales. Entre les recensements de 1956 et de 1971, le nombre d'exploitations chuta de moitié et la concentration des activités agricoles s'accéléra tout en demeurant sous l'égide familiale.

Nous pouvons multiplier les exemples mais ce que l'on doit retenir est qu'à chaque étape du développement économique d'un pays, les attentes changent par rapport à l'agriculture nationale et, dans le cas du sous-ensemble qu'est le Québec, une articulation d'agricultures familiales a répondu à des attentes parfois contradictoires comme la fourniture croissante de produits agricoles et de main-d'œuvre industrielle. Alors que l'agriculture marchande s'attelait à la tâche de hausser la production et de fournir les marchés, l'agriculture domestique se vidait de sa substance pour fournir un prolétariat croissant. Ces ensembles d'agricultures familiales (Morisset 2010) ont laissé s'exprimer des discours et des revendications dans le champ politique dans lesquelles on peut reconnaître les groupes dominants, ceux sur lesquels reposent les attentes des élites politico-économiques.

La présence concomitante de plusieurs agricultures familiales nous oblige à regarder de plus près les caractéristiques qui définissent des exploitations familiales mais qui permettent aussi de les distinguer entre elles. Pour ce faire et en nous inspirant de travaux antérieurs (CIRAD 2013), nous avons identifié onze caractéristiques que l'on peut présenter sous la forme d'axes sur lesquels évoluent les exploitations comme unité de production. Ces continuums, que nous isolons pour des fins analytiques, sont dépendants les uns des autres et le cheminement des exploitations sur ces voies n'est ni linéaire ni mécanique. Pour chacun, nous pouvons situer les extrémités et quelques phases intermédiaires. Il existe parfois des seuils qualitatifs qui marquent définitivement un passage ; dans d'autres cas, les seuils sont moins marqués. Dans les paragraphes qui suivent, nous les définissons, posons les balises extrêmes et des balises intermédiaires, et identifions des indices statistiques permettant la mesure lorsque cela est possible et pertinent.

Figure 1. Onze caractéristiques essentielles de l'exploitation familiale

- La consommation alimentaire de la famille
- La fourniture de ses biens de production
- Le marché desservi et le champ de la concurrence
- La fourniture du travail
- La division du travail
- L'intensité dans l'usage des facteurs de production
- La diversité des productions
- La taille de l'exploitation
- La structure juridique
- La propriété et la rémunération des outils de productions
- Le mode de transmission

La **consommation alimentaire de la famille** est un des premiers éléments qui sert habituellement à définir la nature familiale d'une exploitation. Le Québec ne fait pas exception et hormis les produits hors de portée des capacités culturelles, les familles agricoles ont longtemps produit la vaste majorité des produits alimentaires consommés. A contrario, on peut aussi dire qu'elles ont mangé ce qu'elles étaient en mesure de produire. Le vêtement, la chaussure, le chauffage ont aussi été largement produits par la famille. Cette situation quasi autarcique a changé avec le développement des agricultures de l'Ontario et surtout de l'Ouest canadien qui, rapidement, ont accaparé le marché des céréales panifiables, grâce à leur production rendue disponible dans l'Est par le chemin de fer. Graduellement, le commerce régional et national, l'amélioration des voies de transport et de conservation vont donner accès aux familles agricoles québécoises à des produits qu'il vaut mieux acheter que de tenter de produire dans de mauvaises conditions. L'abandon des grands jardins et de la multiplicité des espèces animales élevées, lié au processus de spécialisation agricole qui ne laisse qu'une (ou deux) production marchande sur l'exploitation aujourd'hui, va éliminer l'autarcie alimentaire. La famille agricole d'aujourd'hui achète à l'épicerie les mêmes produits que la famille non-agricole. L'autoconsommation est devenue anecdotique; l'approvisionnement marchand est roi.

La mesure du phénomène n'est pas facile mais le meilleur indice que nous ayons au Canada est sûrement la part non-monnaire des revenus nets agricoles, soit l'auto-consommation. Elle se situait (Morisset 1987) aux environs des deux-tiers du revenu net avant la crise de 1929, pour atteindre un tiers après la Seconde Guerre mondiale, signe du développement d'une consommation marchande ou d'une croissance des revenus nets marchands. Au courant des années 1970, Statistiques Canada arrêta de cumuler cette information, signe de sa perte d'importance économique.

Si l'exploitation agricole québécoise est longtemps autosuffisante pour sa consommation domestique, le même phénomène se répète pour la **fourniture de ses biens de production**. Les familles assurent la production des animaux d'élevage et de trait, leur alimentation, les fumures, la production des semences de céréales, mais aussi la production des harnais, du bois pour les bâtiments qu'ils construisent eux-mêmes, parfois avec l'aide des corvées de l'entourage. Cette production de valeur d'usage leur assure une grande autonomie par rapport au marché en limitant

les dépenses monétaires. La contrepartie est une faible incorporation des innovations et une stagnation de la productivité.

Le développement d'une production agricole marchande entraîne une possibilité d'achat d'intrants industriels et ce processus dialectique crée une différenciation au sein des exploitations familiales en termes de productivité, de pénibilité du travail, de capacité concurrentielle sur les marchés, et dans leur capacité à intéresser les jeunes à rester et à reprendre l'exploitation. Si la charrue en fer, la herse, les semences certifiées ou l'insémination artificielle n'ont pas un impact si grand sur la structure organisationnelle et la taille des exploitations, le tracteur, les équipements autotractés, les bâtiments comme les équipements spécialisés en viennent bientôt à définir la taille minimale des exploitations. Le processus de spécialisation agricole qui domine la seconde partie du XXe siècle pousse à une telle technification des productions animales comme végétales, que l'achat de tous les intrants devient la voie unique de production au détriment de la fourniture domestique.

L'évolution des dépenses en intrants et en équipements, en machineries et en bâtiments par rapport au revenu brut est un bon indice de la croissance de l'approvisionnement marchand. En 1926 au Québec (Morisset 1982), les intrants et l'amortissement représentaient 25,2% du revenu brut des exploitations. Cette proportion atteignait 38,9% en 1945 et 58,0% en 1965. Il en résulte aussi que la valeur ajoutée (Malassis 1979) par la production agricole a tendance à baisser radicalement en proportion du chiffre d'affaires.

Les notions de **marché desservi** et, de là, **du champ de la concurrence** sont aussi pertinentes dans la définition de l'exploitation familiale. Initialement, l'exploitation familiale ne dessert aucun « marché » et se contente de production de valeur d'usage pour la famille. Elle complète son activité par le troc et des ventes minimales qui servent à se procurer l'indispensable. Lorsque neuf familles sur dix sont agricoles, situation du Québec au milieu du XIXe siècle, il est certain que la taille du marché ne peut qu'être restreinte, à moins d'une activité exportatrice. Il faut qu'un marché d'abord local, puis régional et national, apparaisse avec la prolétarianisation et l'urbanisation des populations pour que la vente soit possible. La vente d'une partie de la production de la famille est aussi l'occasion d'achat de biens de consommation, mais plus significatif pour l'évolution de l'exploitation familiale, de biens de production. Cet avènement ouvre la voie à l'agriculture marchande diversifiée et plus tard, spécialisée.

L'élargissement des marchés au niveau national et, par la suite, au niveau international ouvre la voie à une concurrence plus vive entre les exploitations familiales d'économies agricoles très diverses, et surtout, d'agricultures familiales extrêmement différenciées. Cette insertion dans les marchés mondiaux est aussi un facteur de transformation des exploitations qui doivent s'ajuster à la productivité de nouveaux compétiteurs familiaux ou non, ou parfois, simplement abandonner leur production devant la compétition. Si le repli sur une production destinée à un marché local est une solution temporaire dans certains pays, il peut difficilement avoir cours au Canada, de façon durable. Étant un des principaux exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires au monde, le pays s'inscrit dans une logique d'ouverture au commerce dictée par des impératifs économiques et politiques qui dépassent la sphère agricole (Couture et Morisset 2010).

L'importance des marchés peut se mesurer de plusieurs façons. Le taux d'urbanisation de la population et l'importance des grandes agglomérations par opposition aux municipalités rurales

sont des indices d'un marché national. En 2015, moins de 1% de la population vit dans des exploitations agricoles. Les ventes hors province ou à l'exportation sont aussi une mesure de la présence des marchés. En 2012 (MAPAQ 2013), la transformation alimentaire québécoise - destination de 55% des produits agricoles- vendait 37% de la valeur produite au Québec, 29% dans les autres provinces, 19% à l'exportation et retournait au secteur agroalimentaire 15% de la valeur produite. La présence des marchés ne garantit pas de l'insertion de toutes les exploitations.

Si l'importance des importations n'est pas une mesure de la nature familiale des exploitations nationales, elle est une excellente mesure du niveau de concurrence auquel est confrontée l'agriculture nationale. Cette concurrence, toujours grandissante au fil des décennies, fait partie du contexte externe qui façonne l'avenir de la forme familiale de production et produit un élagage continu. Elle est le résultat des progrès technologiques, du développement de la logistique et du transport, de l'ouverture commerciale des marchés nationaux et d'une volonté politique. Cette concurrence étrangère peut venir d'autres exploitations de nature familiale mais, souvent aujourd'hui, elle provient d'entreprises qui ont abandonné cette forme d'organisation.

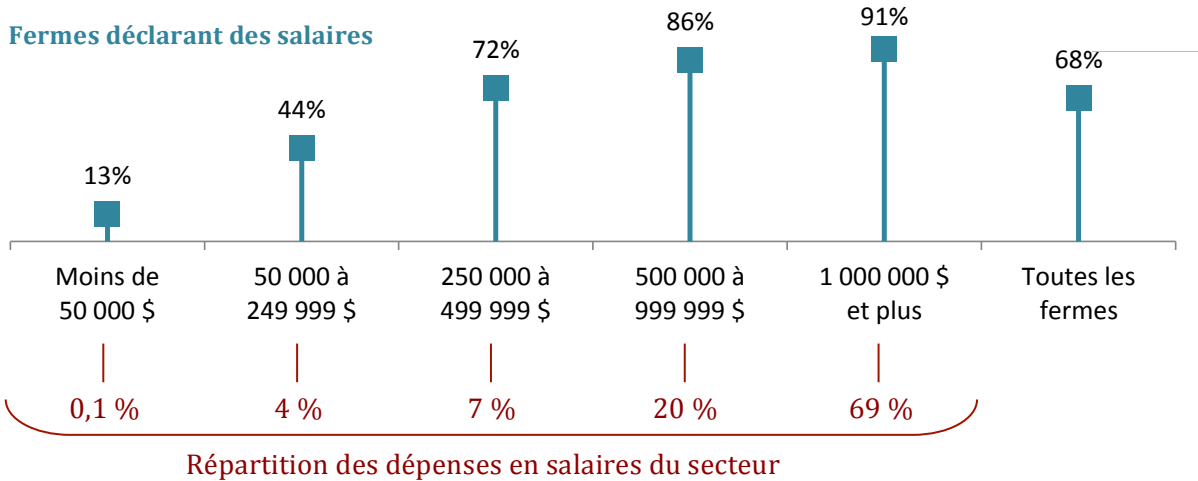
Dans l'exploitation familiale telle qu'elle existe au XIXe siècle et pour la première moitié du XXe siècle, la **fourniture du travail** est familiale et non-rémunérée. L'homme, la femme et les enfants, dès leur jeune âge, sont mis à l'ouvrage pour les travaux agricoles mais aussi pour l'ensemble des tâches qui concourent à la relative autarcie du foyer. Selon l'âge et le sexe du travailleur, il sera requis contre sa pitance et son logement pour participer aux travaux agricoles, nourrir les animaux, cueillir les fruits et légumes, les mettre en conserve, faire boucherie, carder et filer la laine, fabriquer les harnais et les chaussures et toutes les tâches qui incombent à une famille agricole. La notion de rémunération, comme celle de revenu monétaire, est absente de cette relation et le travail est fait « gratuitement », c'est-à-dire contre valeur d'usage. Selon les saisons, la richesse du ménage et son cycle de vie, une aide ponctuelle donne occasionnellement un coup de main, un « engagé » qui, souvent, loge et mange avec la famille. La force de travail dominante est la main-d'œuvre familiale non-rémunérée.

Dans la seconde partie du XXe siècle, plusieurs facteurs viendront réduire son importance : la baisse de la natalité ; la scolarisation obligatoire ; l'abandon des activités de transformation sur l'exploitation ; la mécanisation des tâches agricoles ; l'urbanisation hâtive des enfants ; le travail hors foyer des femmes. À la faveur de ces changements socio-économiques et de la mécanisation rapide, le nombre de travailleurs par exploitation chutera grandement au cours du XXe siècle (Morisset 1987). L'exploitant principal représentait la moitié de la main-d'œuvre des exploitations en 1931. En 1961, cette proportion atteignait 70% ; la main-d'œuvre familiale non-rémunérée avait déjà grandement diminuée. Or le phénomène de concentration de la production consécutif à la spécialisation de l'agriculture familiale et aux contraintes imposées par des bâtiments ou des équipements dictant une taille minimale, entraînera bientôt un besoin de main-d'œuvre dépassant l'offre familiale. Le recours aux salariés sera l'avenue privilégiée.

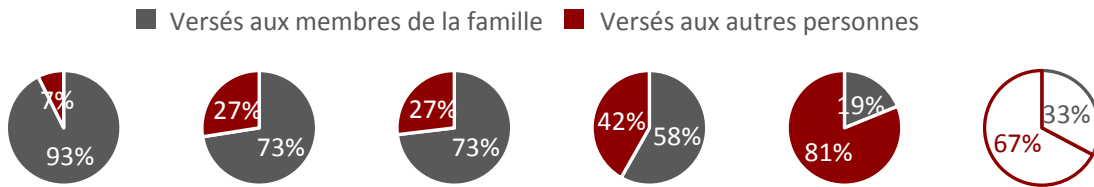
Il faut aussi ajouter que l'apparition de ce nouveau rapport social de production, le salariat, s'est aussi immiscée au sein même du rapport familial. Au XXIe siècle, les enfants d'agriculteurs sont de plus en plus inscrits dans un rapport salarial au sein de l'entreprise. Le développement d'un salariat hors famille apparaît donc comme une poursuite d'un phénomène entamé. Le salariat étant devenu le rapport de production dominant dans l'économie, il n'est pas étonnant qu'il ait atteint le secteur agricole. Les conditions de travail dans les exploitations agricoles étant souvent

difficiles et peu concurrentielles avec ce que jeunes et moins jeunes peuvent trouver dans l'économie québécoise aujourd'hui, le phénomène de l'emploi de travailleurs étrangers temporaires (Mexicains et Guatémaltèques, surtout) est aujourd'hui en voie de modifier radicalement la fourniture de main-d'œuvre à une agriculture d'entrepreneurs, petits et moyens. La main-d'œuvre saisonnière est maintenant étrangère dans une large partie et le phénomène gagne même en importance dans les productions animales non-saisonnnières.

Figure 2. Répartition des fermes porcines spécialisées selon le revenu agricole brut et les dépenses en salaires, Québec, 2011



Part des dépenses en salaires



Source : Statistiques Canada, 2011, Recensement de l'agriculture. In Groupe Agéco 2014

La meilleure mesure de la nature du travail est sûrement la part de la main-d'œuvre salariée et encore plus, salariée non-familiale dans la main-d'œuvre totale.

Dans *La richesse des nations*, Adam Smith (1790) affirmait que l'industrie était mieux placée pour assurer la croissance de la richesse, car elle permettait la division technique du travail, ce qui était impossible en agriculture. La **division du travail** est, en effet, totalement absente dans une économie de type artisanal et familial dans laquelle la seule différenciation des tâches repose sur le rang familial et le sexe. Il en a longtemps été ainsi. Une division technique du travail, jadis totalement dévolu à la famille autarcique, a quand même eu cours. Elle a été le résultat d'un accaparement de tâches initialement exécutées par cette famille par des entreprises externes. La meilleure illustration est le passage des autarcies alimentaires et en moyens de production, vers l'intégration marchande dans laquelle la famille agricole consomme aujourd'hui comme la famille urbaine et achète la majeure partie de ses moyens de production. Ce que produisait la famille a été détaché de son activité productive dans un processus de division technique du travail et par la suite, d'industrialisation. Le processus n'a pas frappé uniquement l'abattage des

animaux, la mise en conserve des fruits et légumes, la production de bois de chauffage ou les corvées de construction de bâtiments ; des biens typiquement issus d'une activité primaire agricole comme les semences pour les cultures, les semences animales, les poussins d'un jour sont aujourd'hui « fabriqués » hors exploitation agricole. Dans certains secteurs, particulièrement en production animale, cette division technique du travail entre firmes est très avancée : producteurs d'œufs d'incubation, couvoiriers, producteurs de poulettes, producteurs d'œufs de consommation transigent tout au long d'une chaîne d'approvisionnement de plus en plus différenciée comptant des entreprises familiales et non-familiales, pour produire un œuf.

Cette spécialisation des tâches a aussi ouvert la voie à la concentration de la production dans des unités de plus en plus grosses et au sein même de ces entités, le processus interne de division technique du travail apparaît. Comme jadis dans l'industrie, la division du travail/spécialisation des tâches apparaît comme un facteur de productivité et d'usage efficient des ressources disponibles. Dans les grandes étables laitières, des travailleurs s'occupent de l'insémination, d'autres de l'alimentation, de la traite, de la santé animale et une fonction coordinatrice apparaît comme processus de division sociale du travail qui articule le travail répétitif et peu qualifié au travail qualifié : le choix de la semence n'est pas celui de l'inséminateur ; les rations alimentaires ne sont pas calculées par celui qui nourrit les animaux !

Il existe un seuil qualitatif entre la division du travail de trois personnes apparentées, selon leurs goûts et leurs habilités, qui discutent de toutes les décisions importantes, et la division technique et sociale du travail qui apparaît aujourd'hui dans certaines productions spécifiques. Près de deux siècles et demi après l'affirmation d'Adam Smith, la réalité agricole rejoint, dans plusieurs cas, la réalité industrielle.

Deux indices permettent de mesurer le degré de division du travail. L'observation des chaînes d'approvisionnement et du degré de division du travail entre les entreprises qui transigent, permet une appréhension production par production. La taille des entreprises constitutives de la chaîne permet aussi de présumer de la possibilité de division technique et sociale au sein même des entreprises même si certaines conservent le titre d'entreprises agricoles et intègrent verticalement plusieurs phases de la production. Une observation de la structure interne peut compléter l'information.

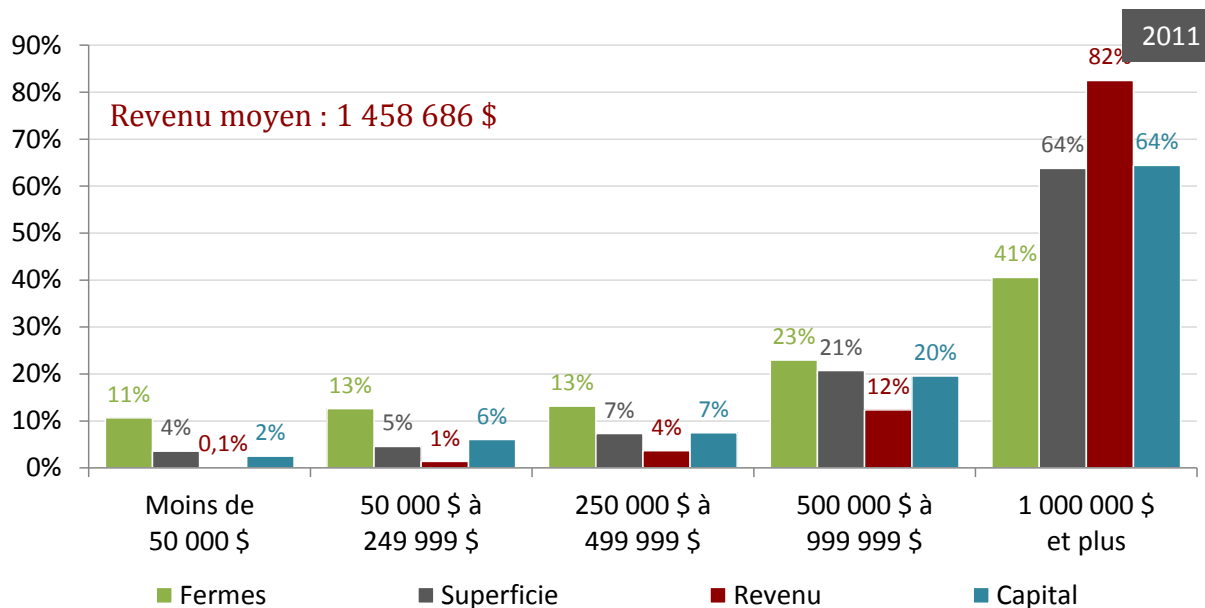
L'intensité relative dans l'usage des facteurs de production. L'exploitation familiale est durant une longue période, d'abord et avant tout, une combinaison productive de travail humain et de terre. Alors que la famille produit la plus grande partie de ses propres moyens de production, de traction et ses bâtiments, le travail humain présent et passé domine. La taille de la famille, son expérience et sa vigueur, la quantité et la qualité de la terre à sa disposition vont façonner l'exploitation. Avec le développement des marchés, vont apparaître des « opportunités » dont certaines exploitations familiales vont vouloir profiter. La facilité de transport et la distance aux marchés vont alors acquérir une grande importance.

L'apport monétaire du marché va leur ouvrir la porte aux intrants agricoles, aux équipements, à la machinerie et graduellement, sur plusieurs décennies, le rapport capital/travail va évoluer, l'activité agricole nécessitant de plus en plus de capital pour produire dans les conditions moyennes de productivité d'une époque. Dans l'agriculture d'un État capitaliste développé

comme le Canada, le capital requis, en intrants ou en immobilisations selon les productions, devient très important. Le type de bâtiments, de machineries ou d'équipements définit de plus en plus la dimension économique de l'exploitation qui doit ajuster sa taille à la performance technique des éléments du capital immobilisé. Des économies de taille apparaissent et la dernière technologie, celle que s'approprient les concurrents, demande une taille encore plus importante, dont la mise en œuvre va jusqu'à dépasser celle permise par les seules ressources de la famille. Si le marché dicte souvent la conduite, il faut ajouter que les politiques de soutien et d'encadrement de même que diverses réglementations, entre autres sanitaires, poussent dans le même sens.

Cette croissance relative des intrants et du capital immobilisé par rapport au travail laisse à la valeur ajoutée (salaire, rente, profit, loyer) la part congrue de la valeur des ventes (Malassis 1979). L'importance relative de cette valeur ajoutée de même que son partage entre ses divers éléments au détriment du travail, sont des indices de l'évolution de ce phénomène. Il faut aussi noter l'évolution du rapport capital travail et de la V.A. selon la taille des exploitations dans les diverses productions.

Figure 3. Répartition des fermes avicoles spécialisées, leur superficie, leur revenu et leur capital, selon le revenu agricole brut, Québec, 2011



Source : Statistiques Canada, 2011, Recensement de l'agriculture. In Groupe Agéco, 2014

La production agricole familiale québécoise est d'abord caractérisée par la **diversité de la production**, un large éventail de produits destinés à la consommation de la famille en produits agricoles, mais aussi en produits textiles, en produits forestiers, à l'état primaire ou transformés artisanalement. Cette diversité assure l'autonomie et l'indépendance de la famille par rapport aux marchés de consommation, des intrants et des produits agricoles, mais assure aussi l'utilisation la plus entière de la force de travail disponible au sein de la famille.

Le développement de l'activité marchande s'accompagne d'un abandon des activités de transformation domestiques et un resserrement autour d'une activité agricole diversifiée mais

réduite. À partir des années 1970, au Québec, s'entame un processus inéluctable de spécialisation qui fait qu'aujourd'hui la plus grande part de chacun des produits agricoles est la prérogative d'exploitations spécialisées, c'est-à-dire qui tirent plus de 50% de leurs revenus bruts de cette production. Les données statistiques nous indiquent d'ailleurs que cette part atteint souvent 80% ou 90%. Nous sommes donc confrontés à de la monoproduction et parfois même, la production d'une exploitation familiale se restreint à un maillon d'une chaîne d'approvisionnement, comme nous l'avons illustré dans les œufs de consommation.

Cette spécialisation au sein de l'agriculture/agroalimentaire est un phénomène dont il faut tenir compte à plus d'un titre. Il signifie que les productions agricoles insérées dans des marchés fort différents, évoluent à leur rythme et que rapidement l'analyse de l'Agriculture, comme un tout, perd de son sens. Qui songerait aujourd'hui à faire l'analyse de l'industrie en mettant dans le même panier la chaussure, le textile, l'acier, l'aéronautique et l'électronique. Les commentaires seraient d'une telle généralité qu'ils perdraient de leur intérêt. Il en est, de plus en plus, de même en agriculture et l'analyse de la production laitière n'a plus beaucoup de pertinence pour la compréhension de l'industrie porcine ou pour les céréales.

Le taux de spécialisation des exploitations ainsi que le degré de spécialisation d'une production, sont de bons indices du phénomène. À titre d'exemple, le taux de spécialisation des exploitations laitières qui atteignait déjà 85% en 1971, est passé à 94% en 2011. « Le taux de spécialisation des fermes porcines déclarant des porcs (autres que des truies) est passé de 47 % en 1981, à 77 % en 2011. Le cheptel de porcs (sauf les truies) était détenu à 83 % par des entreprises spécialisées en 2011, contre 47 % en 1981. » (Groupe Agéco 2014)

La **taille** d'une exploitation peut être définie de plusieurs façons : la quantité de terre détenue ou cultivée, la valeur des ventes, la valeur du capital, le nombre d'animaux d'une catégorie et les quantités produites sont les plus usités. Il est courant de faire le lien entre exploitation familiale et petite taille. Or, peu importe le critère retenu, la taille des exploitations familiales peut grandement varier selon les pays et les périodes. Le ranch familial extensif ouest-américain dépasse largement en superficie l'exploitation laitière de l'Est du continent. Les exploitations familiales canadiennes sont géantes par rapport aux exploitations familiales indiennes ou chinoises.

Depuis principalement les années 1950 au Canada, on assiste aussi à un phénomène de concentration des ressources et des ventes en faveur d'un nombre d'exploitations, toujours familiales, toujours plus grosses. La taille moyenne des exploitations laitières québécoises est ainsi passée de 9 à 58 vaches au cours des 60 dernières années (Bureau fédéral de la statistique 1953, Statistiques Canada 2013). Le fait que des exploitations familiales de taille très variable puissent se côtoyer de façon durable dans le même espace-temps rend cet élément de définition de la nature familiale de l'exploitation très partiel. Quand on applique le vocable « familial » à des exploitations de pays aux économies agricoles extrêmement différentes, les écarts sont gigantesques.

Un meilleur usage de cette caractéristique peut être fait si la taille est mise en relation avec les autres ressources dont dispose la famille, et particulièrement, la quantité de travail à mettre en œuvre. La taille relative de l'exploitation permettra alors de comprendre la pérennité et le processus de reproduction-transmission de l'exploitation familiale. Au Québec, au fil des

décennies, beaucoup d'exploitations se sont avérées trop petites pour occuper pleinement le travail disponible dans la famille ou encore, pour assurer un revenu (en nature ou monétaire) permettant de vivre selon les standards acceptables pour une époque donnée. Dans le contexte québécois, ces exploitations trop petites sont disparues, souvent au seuil du changement générationnel, et leur disparition a concouru à la consolidation de celles qui restaient. C'est donc leur petitesse relative par rapport aux autres ressources de la famille, et particulièrement au travail, facteur alors dominant, leur incapacité à le mettre en valeur pleinement, qui a entraîné la disparition de ces petites exploitations. Elles ne pouvaient occuper productivement la famille et ainsi lui fournir les biens ou le revenu nécessaire à sa survie ; d'autres choix se sont présentés et les membres de la famille ont quitté l'agriculture. L'agriculture à temps partiel a aussi été une avenue pour un certain temps, le travail familial excédentaire trouvant une autre occupation. À terme, la modification du rapport capital travail et le développement d'une technification agricole dictant la taille, dictera aussi la disparition de ces petites exploitations. Les gouvernements, le syndicalisme agricole, le groupe des producteurs assurant la dominance politique au sein du complexe agricole familial faciliteront aussi ce mouvement par la promotion de diverses mesures et politiques. Au XXI^e siècle, le syndicalisme dominant de l'Union des producteurs agricoles semble moins certain de cette orientation et sa structure générale, par opposition aux fédérations spécialisées, semble plutôt confus quant à l'attitude à privilégier.

Au dernier recensement, en 2011, nous avons aussi pu remarquer un maintien du nombre d'exploitations de très petite taille, soit des ventes brutes inférieures à 10 000\$. Elles apparaissent plus comme des exploitations de loisir et de retraite que des exploitations agricoles commerciales.

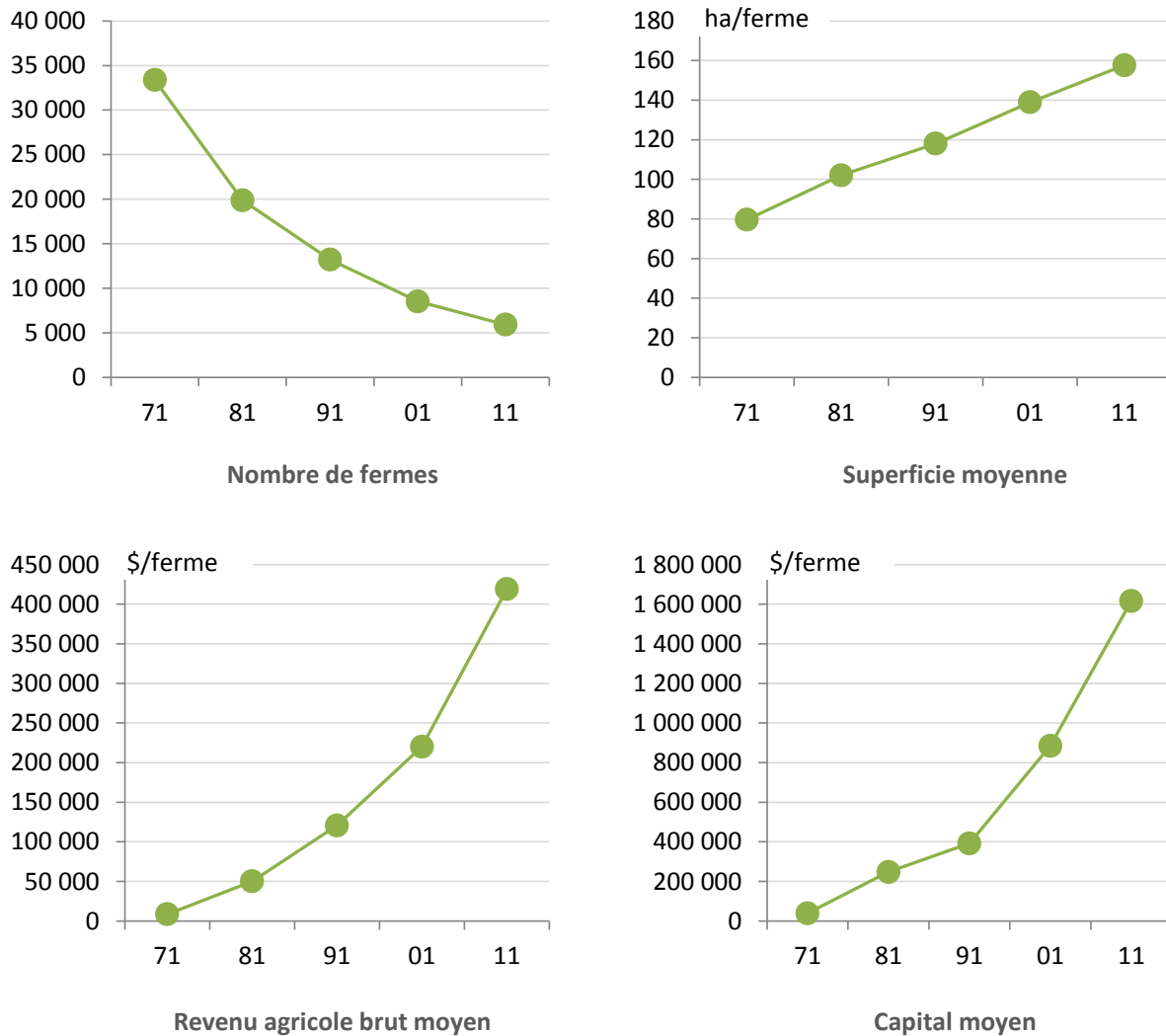
À l'autre extrémité du spectre de la taille relative, on retrouve aujourd'hui des exploitations à la recherche de productivité et de compétitivité qui doivent avoir recours à un apport majeur de capital sous forme de machinerie, d'équipements, de bâtiments, d'animaux, dont la mise en oeuvre dépasse largement la disponibilité en travail de la famille et parfois même, de la famille élargie. Cette taille relative amène alors l'exploitation familiale à quitter cette forme d'organisation pour recourir sur une base importante et régulière à du travail salarié hors famille. La taille impose alors le rapport salarial et une distance irrémédiable avec l'exploitation familiale.

Si la taille, qui se décline selon plusieurs critères, demeure toujours une des mesures le plus couramment utilisée et la plus facile à obtenir, elle doit être comprise avec précaution et mise en relation avec la capacité de l'exploitation familiale à mettre en oeuvre les ressources mobilisées par cette taille. Selon les productions, cette taille, exprimée par exemple en valeur des ventes, peut grandement varier. Ainsi une exploitation laitière ou maraîchère dont le chiffre d'affaires atteint un million \$ est beaucoup plus importante que l'exploitation porcine ayant les mêmes ventes. Ceci s'explique par l'intensité en travail et en capital fixe et circulant (dépenses en intrants) de ces exploitations. Si l'investissement en capital et en technologie a permis durant longtemps à l'exploitation de demeurer familiale et de parer à la baisse de sa disponibilité en travail familial, dans un mouvement dialectique, un seuil arrive où la taille en vient à dépasser la disponibilité de la famille, et le caractère familial de la main-d'œuvre, comme celui de l'exploitation, disparaît.

Pour chacune des productions, la taille se mesure par les ventes, les quantités produites, le capital, la terre, les superficies en culture ou le nombre d'animaux. Elle ne concourra à définir le

caractère familial de l'exploitation qu'en la mettant en relation avec les autres critères et les caractéristiques de l'exploitation.

Figure 4. Évolution du nombre de fermes laitières spécialisées, de la superficie, du revenu et du capital¹ moyen, Québec, 1971-2011



Note 1. Inclut la valeur de l'ensemble des terres, des bâtiments, de la machinerie, du matériel et de l'équipement agricoles, ainsi que celle des animaux d'élevage et de la volaille, qu'ils soient loués ou possédés. Exclut la valeur des stocks et des quotas.

Source : Statistiques Canada, Recensements de l'agriculture. Groupe Agéco 2014

Chaque État possède ses lois qui permettent d'encadrer les entreprises. Le choix d'une **structure juridique** est fait en fonction de la taille de l'entreprise, du risque à gérer, selon les règles fiscales ou pour faciliter le transfert à de nouveaux propriétaires. L'exploitation familiale québécoise est initialement caractérisée par une absence d'existence légale, autre que celle du propriétaire, le plus souvent le père. On dit qu'il n'y a pas de différence juridique entre l'exploitation et la famille. L'augmentation de la valeur de l'exploitation et la difficulté d'en assurer le transfert en une phase unique vont amener une séparation entre la famille et l'exploitation qui va acquérir un

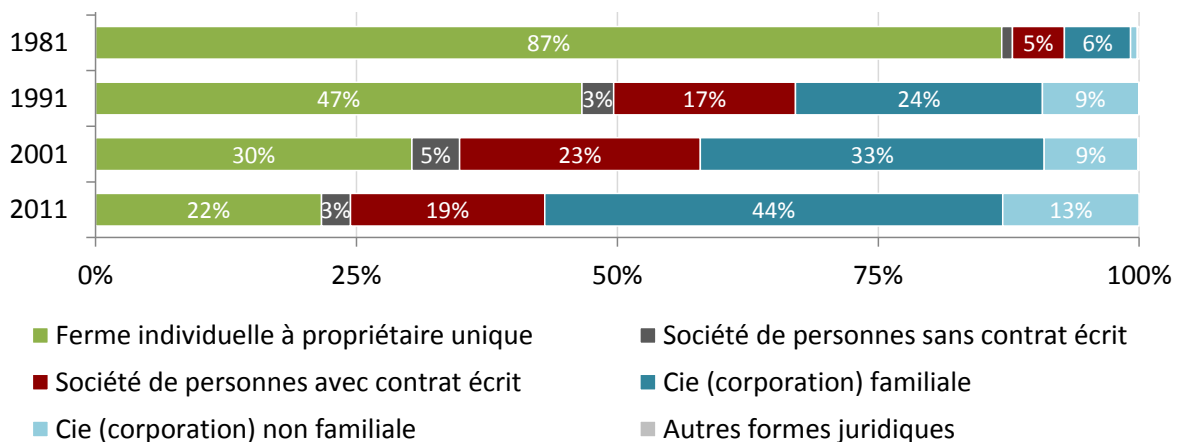
statut, une personnalité juridique. La société de personnes est la première forme juridique qu'a l'exploitation familiale. Elle est suivie, dans notre cadre légal, de la compagnie par actions, initialement familiale, qui modifie radicalement les rapports de production au sein de l'exploitation et au moment de la transmission ou de la vente.

La compagnie fait apparaître deux rapports de production ignorés des formes antérieures : le salaire et le profit. La propriété du capital devenant sans lien formel avec le travail fourni, ces deux facteurs de production doivent trouver leur rémunération dans un processus de négociation. Même si des membres de la famille dominent encore la propriété du capital, il n'est pas certain que leur apport en travail corresponde à celui en capital. L'avènement de la compagnie est une rupture avec la logique de l'exploitation familiale et ouvre la porte à la salarisation de tout travailleur.

Les entreprises dont la taille continue à grossir et qui sont à la recherche de capital passeront éventuellement par l'inclusion de capital extérieur à la famille, et une lente financiarisation de ces exploitations sera perceptible. Le développement de l'intégration verticale des phases agricoles du processus de production, par des entreprises identifiées à la fourniture d'intrants ou à la transformation, achèvera cet avènement du capital financier dans des entreprises qui sortent du giron familial.

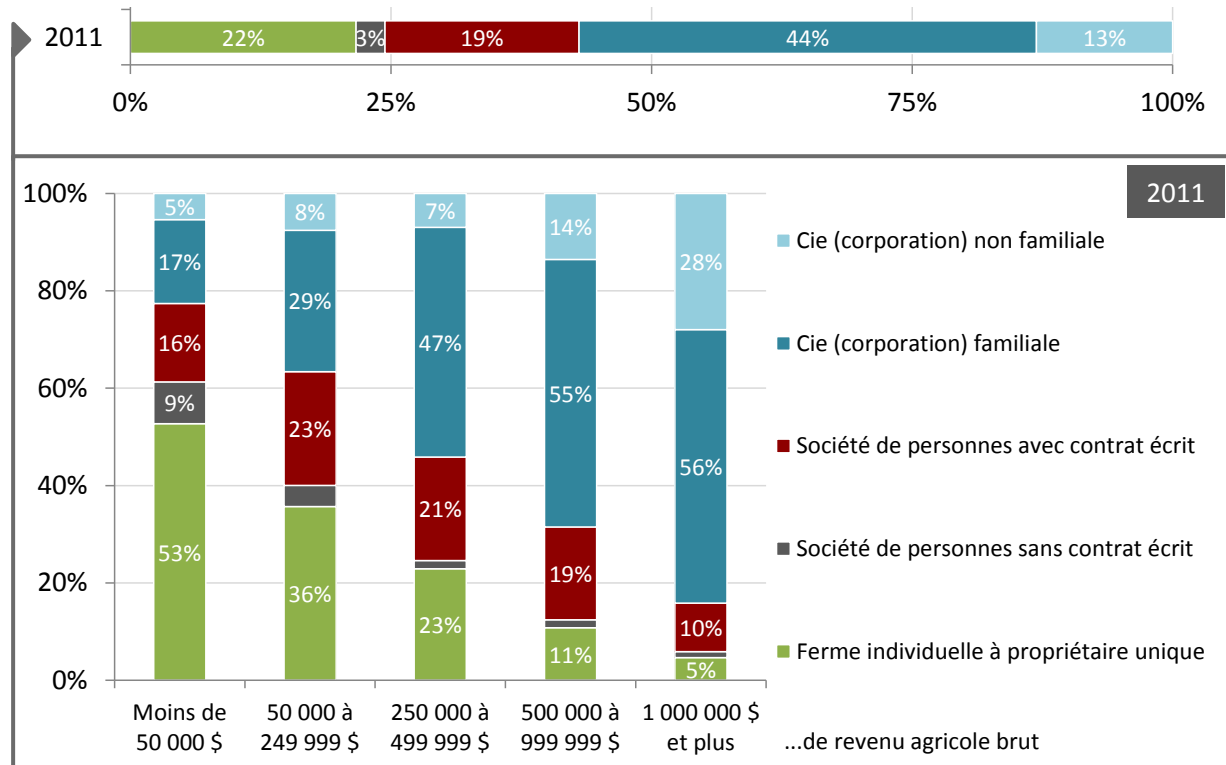
Les structures juridiques des exploitations sont habituellement documentées dans les recensements. Ces données sont disponibles pour toutes les exploitations agricoles canadiennes.

Figure 5. Évolution de la forme juridique des fermes porcines spécialisées, Québec, 1981-2011



Source : Statistiques Canada, Recensements de l'agriculture. Groupe Agéco 2014

Figure 6. Répartition des fermes porcines spécialisées selon le revenu agricole brut et la forme juridique, Québec, 2011



Source : Statistiques Canada, Recensements de l'agriculture. Groupe Agéco 2014

La **propriété et la rémunération des outils de production** servent aussi souvent à définir le caractère familial des exploitations. Si on retourne dans le temps, les outils de production sont la stricte propriété de la famille et n'exigent pas de rémunération pour demeurer dans leur fonction. D'un point de vue économique, ils sont immobiles. Cette situation n'empêche pas l'emprunt conjoncturel et même l'emprunt usuraire, mais il est considéré comme un engagement personnel, l'exploitation n'ayant d'autre statut que celui de bien personnel. C'est avec l'augmentation du capital dans les exploitations, qui se développe avec la Seconde Guerre mondiale, que le prêt bancaire à moyen terme apparaît. Il n'est pas le fait d'une mauvaise conjoncture, loin de là, mais bien d'une stratégie d'expansion appuyée par l'acquisition de biens amortissables. Avec ces emprunts, naît la catégorie économique d'intérêt sur le capital emprunté, de partage de la valeur ajoutée. Rapidement, l'augmentation de la valeur des exploitations et la transformation socio-économique de la société imposent aux exploitations l'emprunt hypothécaire à long terme pour assurer le transfert intergénérationnel. Ce sera la seule façon pour le nouvel arrivant de rencontrer ses obligations face au parent cédant, et l'équité entre frères et sœurs. En finançant la transaction sur un grand nombre d'années (entre 25 et 40 ans), l'arrivant se lie fermement au capital bancaire, fut-il partiellement étatique.

Il faut attendre tardivement, à la fin du XXe siècle, pour voir apparaître au Québec, un autre capital s'intéresser à la sphère agricole. Ce capital financier fait aujourd'hui une incursion dans l'agriculture considérée comme un placement intéressant, permettant de diversifier son risque et procurant un rendement suffisant (frais de location et prise de valeur). La terre, ou des entreprises

intégrées verticalement, font aujourd'hui l'objet de placements qui éliminent de la forme familiale les entreprises qui y participent. Le capital financier ne s'investit qu'en fonction d'une espérance de gain (profit) et il est mobile. Nous sommes donc loin du « patrimoine » familial qui acceptait de « travailler » pour rien. Il diffère aussi du capital bancaire qui ne prend pas de participation et récolte un intérêt en se protégeant du risque par une prise de garantie. Dans le capital financier, nous pouvons aussi distinguer le capital plus spéculatif qui recherche un gain à court terme ; c'est plutôt celui que l'on trouvera dans les activités des bourses de denrées. Il existe aussi un capital financier plus intéressé par le long terme ; c'est celui que l'on retrouve dans l'acquisition de terres et d'entreprises intégrées.

La nature du capital se mesure par le taux d'endettement, la structure de la propriété, les intérêts payés et les profits versés.

La dernière caractéristique qui ancre la nature familiale d'une agriculture est la capacité des exploitations, ou du moins d'une part d'entre elles, à assurer leur reproduction. Cette reproduction se décline de deux façons : la capacité à poursuivre, année après année, leur activité productive ; la capacité à passer le seuil de la génération pour assurer leur pérennité à long terme. C'est cette dernière caractéristique, le mode de transmission, qui nous semble fondamental. Longtemps, le **mode de transmission** est familial sans apport monétaire ; le transfert se fait contre une fourniture de valeur d'usage à la génération sortante et à la fratrie. Le jeune identifié reçoit l'exploitation familiale contre l'engagement à soutenir ses parents, la famille élargie qui demeure encore éventuellement dans la maison, ses frères et ses sœurs.

L'accumulation de capital dans les exploitations, liée au développement d'une production marchande et d'un apport de capital et d'intrants externes, de même que la modification des rapports familiaux dans l'ensemble de la société, liés à l'urbanisation des familles et à leur nucléisation, modifient en profondeur le mode de transmission qui évolue vers une transmission familiale des actifs dans un cadre marchand, avec un apport de crédit hypothécaire à long terme. La transmission devient un échange marchand, même si la valeur peut dans certains cas être sous-estimée et en conséquence sous-rémunérée. Le jeune repreneur emprunte un montant important pour acquérir l'exploitation des parents. Dès les années 1940, cette situation justifie le rôle des corporations étatiques provinciale et fédérale de financement agricole. Les parents ou la famille peuvent aussi agir comme prêteurs.

Si un premier seuil est franchi, le suivant est plus significatif. La hausse vertigineuse de la valeur des actifs agricoles, liée autant à l'investissement productif qu'à l'inflation, mène à l'impossibilité, même avec un crédit hypothécaire, pour un jeune d'acquérir tous les actifs évalués à leur pleine valeur marchande et de les rembourser durant sa vie active. La valeur marchande des actifs de l'exploitation (valeur au démantèlement) dépasse largement la valeur économique de l'exploitation dû à la présence d'actifs rares (terre et quota) générateurs de rente. Cette réalité entraîne une vague de démantèlement d'exploitations au profit des vendeurs mais au prix d'une atteinte à la perpétuation d'une agriculture familiale.

La solution à la transmission des actifs d'une entreprise est la modification radicale de son mode de valorisation. La compagnie par actions prend le relais des modes de propriété familiaux et la valeur des actions se détache de celles des actifs physiques pour se rapprocher d'une valeur économique, liée à la capacité de l'exploitation à rémunérer les actions par un profit. Une

nouvelle logique de valorisation et surtout, de transmission des exploitations, les fait définitivement sortir du giron familial. Les transactions portent à l'avenir sur des actions et non des actifs agricoles. Le phénomène est loin d'être actuellement achevé au Québec mais la direction est tout indiquée.

La valeur des exploitations et la présence de corporations non-familiales (Figure 6) sont de bons indices du phénomène.

En conclusion, nous pouvons donc associer aux exploitations agricoles des caractéristiques propres à chaque axe et de là, définir une appartenance comme l'ont fait Hervieu et Purseigle (2011) ou Sourisseau (2012). Nous retrouvons ainsi plusieurs agricultures, dont trois sont familiales, que nous avons déjà regroupées antérieurement sous les vocables d'agriculture domestique, agriculture marchande diversifiée, agriculture familiale spécialisée, et finalement l'agriculture capitaliste. Ces appellations, ou définitions, réfèrent à un groupe d'exploitations aux caractéristiques similaires. Tour à tour, elles ont été dominantes d'un point de vue économique et politique à un moment du développement d'une économie nationale, celles du Québec et du Canada dans notre cas. Ces agricultures familiales et finalement capitalistes peuvent se chevaucher, s'articuler les unes aux autres dans des perspectives de montée en régime ou au contraire de disparition. Les exploitations individuelles passent d'un groupe à un autre. Ces combinaisons concomitantes d'agricultures assurent le rapport dialectique qu'implique chaque étape de développement de l'économie nationale à son agriculture.

Figure 7. Caractérisation des agricultures québécoises, 1854-2015

Axe	Agriculture			
	Domestique	Marchande diversifiée	Familiale spécialisée	Capitaliste
autoconsommation	totale	partielle	insignifiante	nulle
auto approvisionnement	total	partiel	nul	nul
marché	famille	local	national	international
fourniture du travail	familial non rémunéré	familial non rémunéré	familial rémunéré	salaire
division du travail	absence	absence	technique	technique et sociale
rapport capital/travail	terre et travail	introduction du capital	intensification	intensification
diversité des productions	très variées	diversifiées	spécialisation	intégration verticale
taille	relative à la famille	relative à la famille	consolidation	sans rapport à une famille
structure juridique	absence	absence	Société, Cie familiale	Cie non familiale
propriété du capital	familiale	familiale	familiale et bancaire	financière
mode de transmission	sans apport monétaire	crédit hypothécaire	crédit hypothécaire	transfert d'actions

Comme nous l'avons vu pour certains axes, des seuils qualitatifs sont bien identifiables : l'élimination totale de l'autoconsommation ou de l'auto approvisionnement, ou encore la salarisation des enfants. Ces seuils qualitatifs sont précédés de changements quantitatifs plus difficiles à déceler et à graduer d'autant plus que toutes les exploitations ne se transforment pas au même rythme et que plusieurs choisissent le statu quo, quitte à être rayées à terme de la carte agricole. L'étanchéité des niveaux n'est pas non plus absolue : l'exploitation spécialisée dans certaines productions peut être confrontée à un marché qui s'internationalise ; certaines exploitations spécialisées sont formées en compagnie ; des entreprises capitalistes ont toujours à leur tête une famille gestionnaire. L'analyse de l'entreprise capitaliste pourrait s'enrichir d'une typologie plus fine. D'autres auteurs (CIRAD 2013) ont distingué l'agriculture patronale dirigée par une famille mais reposant sur le travail salarié, de l'agriculture qu'ils nomment entrepreneuriale dans laquelle ni le travail ni le capital ne sont liés par des liens familiaux. Notre propos étant de définir les agricultures familiales, leur évolution et leur différenciation, nous n'aborderons pas plus à fond la caractérisation des agricultures capitalistes.

En conclusion, ce que l'on nomme au Québec sous un seul vocable durant une longue période de temps, l'agriculture familiale, est en fait une séquence d'agricultures familiales distinctes les unes des autres. La présence concomitante d'exploitations de plusieurs formes organisationnelles et le niveau inachevé des transitions font partie des facteurs qui rendent très difficile l'adoption d'une définition claire de l'agriculture et de l'exploitation familiale. Deux types apparaissent comme très simple à définir: l'agriculture domestique d'autosuffisance et d'auto approvisionnement à un extrême et l'entreprise de nature capitaliste à l'autre, celle qui n'est plus familiale. Entre les deux, nous retrouvons toutes les variantes de la transition et le flou des tentatives de définition unique et politiquement unitaire.

Bibliographie:

- Bureau fédéral de la statistique, 1953 Recensement du Canada 1951, Volume VI, Agriculture, Ottawa,
- Cirad, 2013, *Les agricultures familiales du monde, définitions, contributions et politiques publiques*, 281p., en ligne : <http://www.coordinationsud.org/document-ressource/les-agricultures-familiales-du-monde-ciradmaemaafafdf/>
- Coop fédérée (2007). Mémoire de La Coop fédérée et de son réseau présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
- Groupe Agéco, 2014, Structures des exploitations agricoles au Québec : évolution, diversité et comparaisons avec certains concurrents, Rapport pour la Coop Fédérée et l'Aqinac, Québec,
- Hamelin Jean et Yves Roby, 1971, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Fides, Montréal, 436p.
- Hervieux B. et Purseigle F., 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, Coll. « U . Sociologie », 318p.
- Hervieu, B. et F. Purseigle (2011). "Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe." *Projet 2* (321): 60-69.
- Lamarche, H., Ed. (1994). *L'agriculture familiale. Tome 1 : une réalité polymorphe*. Paris, L'Harmattan.
- Losch, B. (1998). Problématique et perspectives du programme Agricultures familiales. . Atelier Agricultures familiales. Montpellier, Cirad-Tera: 9-16.
- Malassis L (1979). Économie de la consommation et de la production agro-alimentaire. In.: *Économie agroalimentaire*, tome I, éd. Cujas, Paris, 437 pages.
- MAPAQ (2013) *Activité bioalimentaire au Québec en 2012, Bilan et perspectives*. consulté en ligne 13 janvier 2015, http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Activite_bioalimentaire.pdf
- Mazoyer M. et L. Roudart, 1997, *L'histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Seuil, Paris
- Morisset M., *L'agriculture familiale au Québec*, 1987, L'Harmattan, Paris
- Morisset M., *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*, 2010, PUL, Québec,
- Pronovost et al. (2008) « Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. » Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
- Smith Adam, 1790, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, trad. de M. Roucher, Buisson, Paris, 4T.
- Sourisseau J.M., P.M. Bosc, S. Fréguin-Grach, J.F. Bélières, P. Bonnel, J.F. Le Coq, W. Anseeuw, et S. Dury, 2012, *Représenter la diversité des formes familiales de la production agricole. Approche théoriques et empiriques.* , W.P. MOISA : 32, en ligne : https://web.supagro.inra.fr/pmb/opac_css/doc_num.php?explnum_id=1097
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement de l'agriculture*, Commandes spéciales.
- STATISTIQUE CANADA. *Statistiques de porcs*, No 23-010-X au catalogue.
<http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=23-010-XWF&lang=fra>
- UPA (2007). Mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.